



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



Formation en 2 jours consécutifs ou non.

Recyclage obligatoire.

Carte de Sauveteur Secouriste du Travail délivrée par la CRAM si l'évaluation est favorable.

La carte est valable dans le cadre du PSC1.

Textes réglementaires :

Code du Travail – Article R241-39 et R 822-39

« Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. Les salariés ainsi formés ne peuvent être considérés comme tenant lieu d'infirmières prévues à l'article R241-35. »

Objectifs

- Acquérir les connaissances permettant de protéger, examiner, faire alerter et secourir toute personne à l'intérieur de l'entreprise.
- Permettre d'attendre l'arrivée des secours médicaux dans des conditions de sécurité pour la victime.
- Conforme au Code du Travail articles R 241-39 et R 822-39 et à la circulaire CIR 53/2007 de la CNAMTS.

Personnel concerné

Tout public

Modalités de la formation

Durée

12 à 14 heures soit 2 jours

Lieu

Azur Formation Sécurité à Cuers (Var) ou en intra entreprise

Nombre de participants

De 4 à 10

Contenu de la formation

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

Présentation du Sauvage Secourisme du Travail

- ✓ Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession
- ✓ Intérêts de la prévention des risques professionnels
- ✓ Rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
- ✓ Cadre juridique de son intervention

Rechercher les dangers persistants pour protéger

- ✓ Connaître l'alerte aux populations
- ✓ Reconnaître sans s'exposer, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- ✓ Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime du danger, sans s'exposer lui-même

De protéger à prévenir

- ✓ Repérer les dangers dans une situation de travail
- ✓ Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, selon procédures

SIEGE SOCIAL : Lotissement les Chênes – 224, rue des Découvertes – 83390 Cuers

Organisme de formation professionnelle - Enregistrement n° 93 83 02521 83

SIRET : 418 923 207 00041 - NAF : 8559A

① 04.94.74.73.64 – Fax : 04.88.04.99.99 – E-Mail : contact@azur-formation.fr



Examiner la victime et faire alerter

- ✓ Examiner la ou les victimes avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- ✓ Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

De faire alerter à informer

- ✓ Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Secourir

- ✓ Effectuer l'action (succession de gestes) appropriées à l'état de la (des) victime(s)
- ✓ La victime saigne abondamment
- ✓ La victime s'étouffe
- ✓ Les malaises, les brûlures
- ✓ Les plaies et les traumatismes
- ✓ La victime inconsciente qui respire
- ✓ La victime inconsciente qui ne respire pas (Réanimation Cardio Pulmonaire et utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Situations inhérentes aux risques spécifiques

Evaluation des SST

- ✓ Exercices pratiques des gestes enseignés.
- ✓ Pour l'obtention du certificat de S.S.T., le candidat devra faire preuve d'une bonne maîtrise de la situation face à un accident simulé.

Méthode pédagogique

- Mise en scène de situations réalistes
- Mise en situation aux risques spécifiques
- Entraînement sur mannequin adulte, enfant et nourrisson. Entraînement sur DAE.

Coût de la formation : 170,00 € net par personne

Tarif de groupe : nous consulter